Alba la Romaine, le 14 octobre 2026

Compte rendu du Conseil municipal du 24 septembre 2026

Monsieur le maire accueille les élus et les personnes assistant au Conseil municipal.

Monsieur le Maire vérifie le quorum du Conseil : 16 conseillers sont présents.

Monsieur le Maire fait l'annonce des procurations :

- Jocelyn Gauthier donne procuration à Mathieu Teston.
- Sonia Lucas donne procuration à Sarah Marion.
- Catherine Leynon donne procuration à Caroline Delaveau.

Monsieur le Maire propose que Pierre Laulagnet soit le secrétaire de la séance du Conseil, il n'y a pas d'objection à cette nomination.

1. **Présentation du rapport du délégataire** concernant le traitement des eaux usées.

Monsieur Pierre Tauleigne présente au nom du service de la SAUR le rapport d'activité 2025.

Quelques chiffres : 45 578 mètres cubes traités par la station d'épuration communale, 9 curages et 15000 mètres de réseau de collecte hydrocurés.

La station d'épuration fonctionne de façon satisfaisante et correspond à la suite des travaux d'extension réalisés dernièrement aux besoins actuels de la commune.

Les travaux pour la réalisation du Schéma directeur qui seront conduits en 2027 permettront d'envisager les travaux et investissements nécessaires à l'amélioration du réseau et du fonctionnement de la station.

Il conviendra d'observer dans l'avenir la séparation des eaux pluviales et des eaux usées notamment dans le cœur du village.

Pour rappel, les quartiers excentrés de la commune ne sont pas concernés par l'assainissement collectif et gère leur système de traitement des eaux usées individuellement.

2. **Approbation du Compte rendu du Conseil municipal du 27 août 2026.**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. **Délibération N° 2026-54-**

Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Délibération présentée par Michel Prevost.

A la suite de questions ou remarques il est apporté les éléments suivants :

La volonté de la commune est de réduire le nombre de logements vacants, estimé aujourd'hui à 10 % du nombre total de logement.

Les résidences secondaires ne sont pas considérées comme des logements vacants.

Le taux de la taxe sur les logements vacants sera étudié en avril 2027.

Le travail de suivi doit être poursuivi en Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans les prochains mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

A l'issue de la prise de décision concernant cette délibération Monsieur le Maire met un terme au Conseil municipal du 24 octobre 2026.

Pierre Laulagnet, secrétaire de séance.

Le Maire Philippe BOUNIARD,

MAIRIE D'ALBA-LA-ROMAINE 07400 ARDÈCHE